

## Compte rendu de l'atelier

Date : mardi 30 janvier 2018, mairie de St Aubin, de 18h à 20h00

### **Les présent(e)s :**

Benetta Dominique  
Blanchard Adeline  
Bru Simone  
Jeager Jean Jacques  
Marque Thierry  
Michaud Guy  
Saubion Stéphanie

### **Avec la participation de :**

Pascal Labro  
Jérôme Parisse (SEMOCTOM)

Cette réunion est motivée par l'intervention de Jérôme Parisse, collaborateur au SEMOCTOM, chargé des relations avec les collectivités, et spécialisé dans le traitement des déchets verts.

Lors du rendez-vous (avec Clotilde Pisoni) le 17 janvier dernier, au SEMOCTOM, avec Mr Jérôme Parisse, nous avons abordé les 4 sujets à approfondir (cf compte-rendu atelier du 9 janvier) et présenté nos besoins.

Les 4 thèmes sur lesquels nous voulons mener des actions sont :

- La mise en place de bennes pour encombrants dans les communes.
- Le traitement des déchets verts par broyage.
- Dans la perspective de la mise en place de la redevance incitative sur nos communes, la fourniture des bacs à compost pour limiter le volume des déchets ménagers
- « Cabara propre et St Aubin propre »

Lors de l'atelier du 30 janvier, Jérôme Parisse a apporté des informations concrètes sur la faisabilité et la mise en place de ces services.

#### **- La mise en place de bennes pour encombrants dans les communes.**

⇒ Peut-on multiplier le nombre ou la fréquence de mise à disposition ?

La mise à disposition d'une benne, sur le territoire de la commune, 1 fois par an est gratuite.

La seconde benne est facturée 270€ par le SEMOCTOM, pour 30 m<sup>3</sup> d'encombrants.

⇒ Avantages / inconvénients liés à la benne

- ✓ Evite le déplacement des habitants à la déchetterie (St Léon 12 km) et leur permet de ne pas stocker des déchets chez eux trop longtemps.
- ✓ « Service rendu » par la collectivité.
- ✓ Non-respect des règles de tris puisque d'autres déchets que les encombrants sont déposés (pots de peinture notamment).
- ✓ Le lieu de collecte devient vite souillé autour de la benne (dépôts à coté). Donc travail supplémentaire pour la remise en état le lieu.
- ✓ Pas d'agent pour réguler les dépôts des particuliers.
- ✓ La benne remplie n'est pas triée en arrivant à la déchetterie.

⇒ Quelles formes de ramassage autres que le point de collecte communal ?

*Le ramassage à domicile, devant les habitations ...*

- ✓ Le tri des déchets est fait chez le particulier, donc pas de risque de déchets non autorisés dans la benne.
- ✓ Prévoir un lieu de stockage sécurisé de la benne, sur la commune, pour éviter des dépôts hors contrôle.

✓ Informer les habitants du jour de ramassage ? Qui gère la collecte concrètement? Quel véhicule adapté pour la collecte à domicile? Le coût de déplacement du véhicule et de collecte ? ...

Mise en actions :

Se rapprocher des municipalités afin de déterminer un terrain approprié sur chaque commune ou commun aux deux villages.

Mise en place de l'organisation de la collecte : qui fait quoi, quand, comment ?

- **Le traitement des déchets verts par broyage.**

Les déchets verts sont classés comme déchets ménagers.

Le coût de l'incinération des déchets est de 100€ la tonne, contre 20 € la tonne pour le recyclage des déchets verts.

L'association REV organise, sur demande, un broyage des déchets verts sur un lieu communal. Les particuliers amènent leurs propres déchets (tailles de haies, d'arbres) à broyer. Ils peuvent repartir avec le broyat qui enrichira le jardin. Le coût est gratuit pour les habitants.

⇒ Avantages du broyage et contraintes:

- ✓ Eviter les brulots à domicile (toxicité des substances émises, risques d'incendies, nuisances pour le voisinage)
- ✓ Choisir un terrain communal sécurisé pour ne pas devenir un lieu de dépôts sauvages hors contrôle.
- ✓ Terrain accessible et carrossable pour véhiculer le matériel de broyage
- ✓ Service qui peut être mutualisé entre les deux communes, donc mise à disposition d'un broyeur de grande capacité pour un traitement rapide. Coût du broyeur seul : 120 000 €, du camion tracteur : 48 000 €

Mise en actions :

Se servir de l'exemple de la commune de Nérigean qui organise avec le SEMOCTOM le broyage des déchets verts. Je me charge de connaître le système de fonctionnement adopté par la commune de Nérigean.

- **Fourniture des bacs à compost pour limiter le volume des déchets ménagers**

Le SEMOCTOM propose aux habitants des communes, l'acquisition d'un bac à compost au tarif économique de 10 € le 360 litres et 30 € le 800 litres.

Mise en actions :

Le faire savoir aux habitants afin de réduire le volume des poubelles hebdomadaires

Cette sensibilisation des habitants sera plus efficace quand la redevance incitative sera mise en place.

Quels peuvent être les canaux d'informations ? Pour cela le SEMOCTOM dispose de livrets d'informations utiles sur la fabrication du compost notamment. Les municipalités peuvent relayer cette information sur leur site internet et sur les bulletins municipaux.

- **« Cabara propre et St Aubin propre »**

Le SEMOCTOM met à disposition, pour cette collecte des déchets sur les voies publiques, divers matériels : gants pour les enfants, des sacs de différentes couleurs pour trier les déchets au moment du ramassage, des pinces à déchets, des bacs de collecte. Pour cela, prévenir 1 mois à l'avance Jérôme Parisse afin d'obtenir tous ces matériels gratuitement.

Mise en actions :

Informé et convaincre les habitants de participer à la collecte.

Fixer une date, une durée de collecte.

Prendre les mesures de sécurité pour protéger les participants des risques d'accidents sur la voie publique.

Lors de fêtes et divers manifestations communales, il est suggéré d'utiliser les récipients « type Ecocup » afin de limiter les volumes de déchets récoltés après ces événements.

Prochaine réunion : le forum à Cabara, le 2 février à 19h00

Prochain atelier : dans 1 mois, date à confirmer après contact avec la commune de Nérigean. Objectifs : travailler sur les mises en actions.